



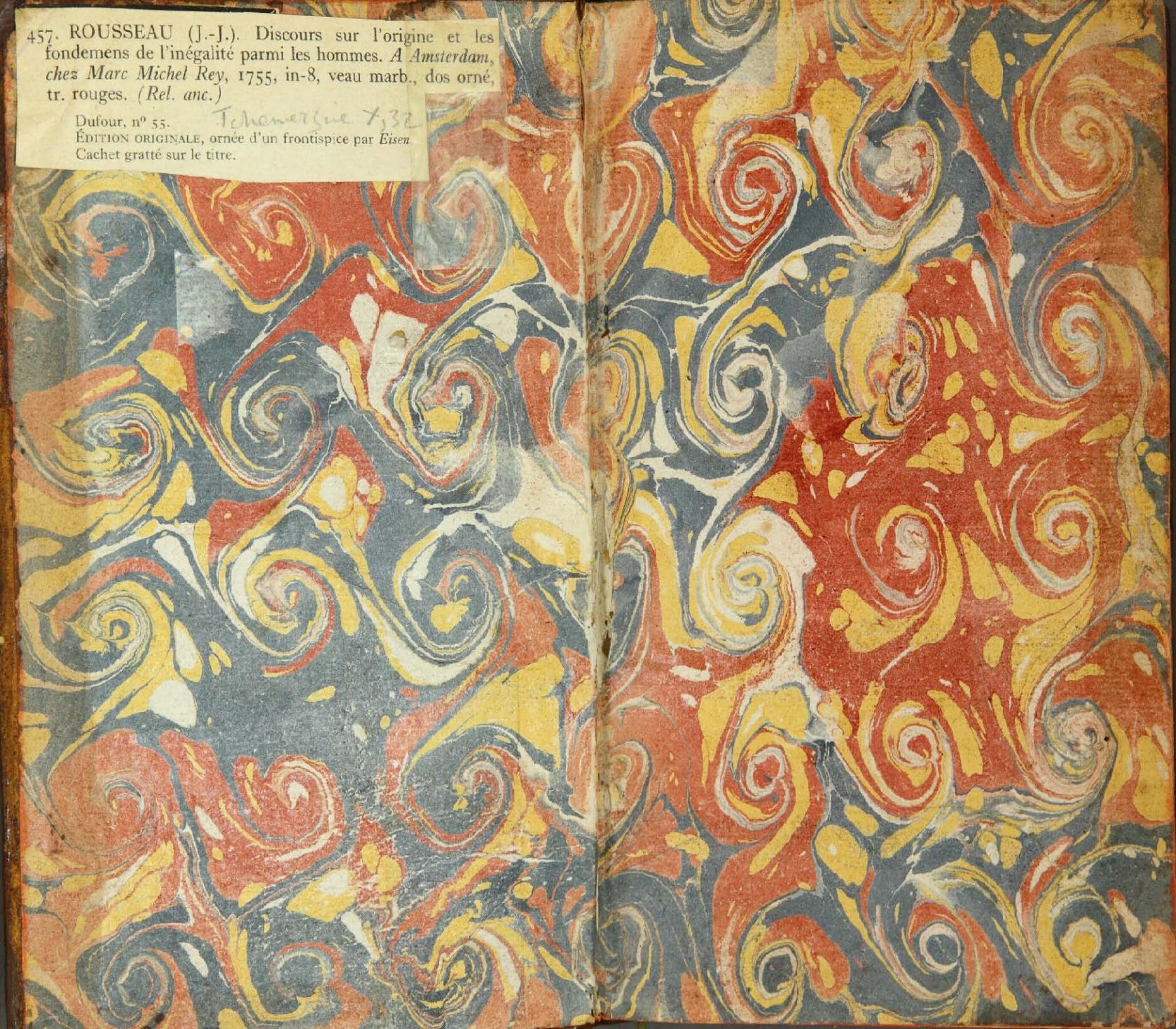
457. ROUSSEAU (J.-J.). Discours sur l'origine et les
fondemens de l'inégalité parmi les hommes. *A Amsterdam,*
chez Marc Michel Rey, 1755, in-8, veau marb., dos orné,
tr. rouges. (Rel. anc.)

Dufour, n° 55.

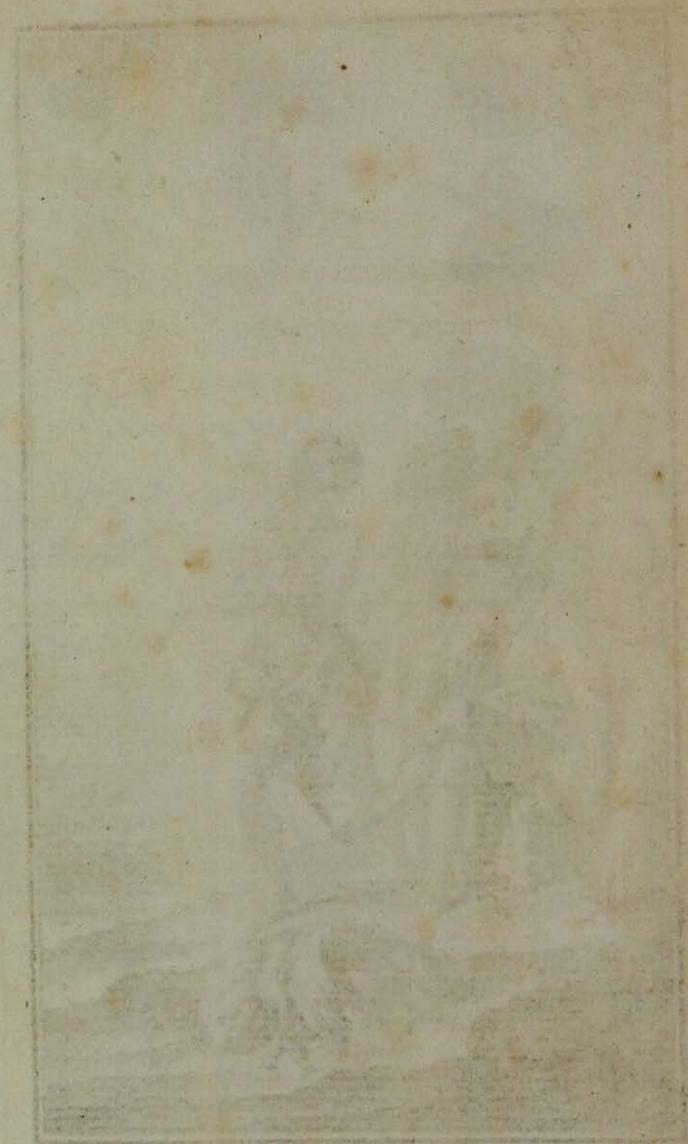
ÉDITION ORIGINALE, ornée d'un frontispice par Eisen

Cachet gratté sur le titre.

Tchenette 7,32



25608



Il reynne des isles
de la mer du Nord



C. Effen grav.

D. Sorniquet sculp.

Il retourne chez ses Égaux.
Voyez la Note 13. p. 259.

DISCOURS

SUR L'ORIGINE ET LES FONDEMENTS
DE L'INEGALITE PARMIS LES HOMMES.

Par JEAN JAQUES ROUSSEAU
CITOYEN DE GENÈVE.

Non in depravatis, sed in his quæ bene secundum
naturam se habent, considerandum est quid sit na-
turale. ARISTOT. Politic. L. 2.



A AMSTERDAM,
Chez MARC MICHEL REY.
M D C C L V.



1791

LIBRARY OF THE
CANTON OF GENÈVE
DEPARTMENT OF CULTURE
AND SPORTS



A

LA REPUBLIQUE
DE GENÈVE.

MAGNIFIQUES, TRÈS HONORÉS,
ET SOUVERAINS SEIGNEURS,

Convaincu qu'il n'appartient
qu'au Citoyen vertueux de rendre

* 2 à sa

IV D E D I C A C E.

à sa Patrie des honneurs qu'elle puisse avouer, Il y a trente ans que je travaille à meriter de vous offrir un hommage public ; & cette heureuse occasion suppléant en partie à ce que mes efforts n'ont pû faire, j'ai cru qu'il me seroit permis de consulter ici le zèle qui m'anime, plus que le droit qui devroit m'autoriser. Ayant eu le bonheur de naître parmi vous, comment pourrois-je mediter sur l'égalité que la nature a mise entre les hommes & sur l'inégalité qu'ils

D E D I C A C E. V

qu'ils ont instituée, sans penser à la profonde sagesse avec laquelle l'une & l'autre, heureusement combinées dans cet état, concourent de la manière la plus approchante de la loi naturelle & la plus favorable à la société, au maintien de l'ordre public & au bonheur des particuliers ? En recherchant les meilleures maximes que le bon sens puisse dicter sur la constitution d'un gouvernement, j'ai été si frappé de les voir toutes en exécution dans le vôtre,

VI D E D I C A C E .

que même sans être né dans vos murs , j'aurois cru ne pouvoir me dispenser d'offrir ce tableau de la société humaine à celui de tous les Peuples qui me paroît en posséder les plus grands avantages, & en avoir le mieux prévenu les abus.

Si j'avois eu à choisir le lieu de ma naissance, j'aurois choisi une société d'une grandeur bornée par l'étendue des facultés humaines, c'est-à-dire par la possibilité d'être bien gouvernée, & où cha-

cun

D E D I C A C E . VII

cun suffisant à son emploi , nul n'eût été contraint de commettre à d'autres les fonctions dont il étoit chargé : un état où tous les particuliers se connoissant entr'eux, les manœuvres *obscures* du vice ni la modestie de la vertu n'eussent pû se dérober aux regards & au jugement du Public, & où cette douce habitude de se voir & de se connoître, fût de l'amour de la Patrie l'amour des Citoyens plutôt que celui de la terre.

J'aurois voulu naître dans un païs

* 4

où

x D E D I C A C E.

soit pas soumis à la loi, tous les autres sont nécessairement à la discrétion de celui-là ; (*) Et s'il y a un Chef national, & un autre Chef étranger, quelque partage d'autorité qu'ils puissent faire, il est impossible que l'un & l'autre soient bien obéis & que l'état soit bien gouverné.

Je n'aurois point voulu habiter une République de nouvelle institution, quelque bonnes loix qu'elle pût avoir; de peur que le gouvernement autrement constitué

D E D I C A C E. XI

tué peut-être qu'il ne faudroit pour le moment, ne convenant pas aux nouveaux Citoyens, ou les Citoyens au nouveau gouvernement, l'état ne fût sujet à être ébranlé & détruit presque dès sa naissance. Car il en est de la liberté comme de ces alimens solides & succulens, ou de ces vins généreux, propres à nourrir & fortifier les temperamens robustes qui en ont l'habitude, mais qui accablent, ruinent & enyvrent les foibles & délicats qui n'y font point

XII D E D I C A C E.

point faits. Les Peuples une fois accoutumés à des Maîtres ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté; que prenant pour elle une licence effrenée qui lui est opposée, leurs revolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes. Le Peuple Romain lui-même, ce modèle de tous les Peuples libres, ne fut point en état de se gouverner en sortant de l'oppression des
 Tar-

D E D I C A C E. XIII

Tarquins. Avili par l'esclavage & les travaux ignominieux qu'ils lui avoient imposés, ce n'étoit d'abord qu'une stupide Populace qu'il falut ménager & gouverner avec la plus grande sagesse, afin que s'accoutumant peu à peu à respirer l'air salutaire de la liberté, ces âmes énervées ou plutôt abruties sous la tyrannie, acquissent par degrés cette sévérité de mœurs & cette fierté de courage qui en firent enfin le plus respectable de tous les Peuples. J'aurois donc
 cherché

XIV D E D I C A C E.

cherché pour ma Patrie une heureuse & tranquille République dont l'ancienneté se perdît en quelque sorte dans la nuit des tems ; qui n'eût éprouvé que des atteintes propres à manifester & affermir dans ses habitans le courage & l'amour de la Patrie, & où les Citoyens accoutumés de longue main à une sage indépendance, fussent, non seulement libres, mais dignes de l'être.

J'aurois voulu me choisir une Patrie, détournée par une heureuse
impui-

D E D I C A C E. XV

impuissance du féroce amour des Conquêtes, & garantie par une position encore plus heureuse de la crainte de devenir elle-même la Conquête d'un autre Etat : Une Ville libre placée entre plusieurs Peuples dont aucun n'eût intérêt à l'envahir, & dont chacun eût intérêt d'empêcher les autres de l'envahir eux mêmes : Une République, en un mot, qui ne tentât point l'ambition de ses voisins & qui pût raisonnablement compter sur leur secours au besoin. Il s'ensuit

**

que

XVI D E D I C A C E.

que dans une position si heureuse, elle n'auroit eu rien à craindre que d'elle-même, & que si ses Citoyens s'étoient exercés aux armes, c'eût été plutôt pour entretenir chez eux cette ardeur guerrière & cette fierté de courage qui sied si bien à la liberté & qui en nourrit le goût, que par la nécessité de pourvoir à leur propre défense.

J'aurois cherché un País où le droit de législation fût commun à tous les Citoyens; car qui peut mieux savoir qu'eux sous qu'elles

con-

D E D I C A C E. XVII

conditions il leur convient de vivre ensemble dans une même société? Mais je n'aurois pas approuvé des Plebiscites semblables à ceux des Romains où les Chefs de l'Etat & les plus intéressés à sa conservation étoient exclus des délibérations dont souvent dépendoit son salut, & où par une absurde inconséquence les Magistrats étoient privés des droits dont jouissoient les simples Citoyens.

Au contraire, j'aurois désiré que pour arrêter les projets intéressés

** 2

&

XVIII D E D I C A C E.

& mal conçus, & les innovations dangereuses qui perdirent enfin les Atheniens, chacun n'eût pas le pouvoir de proposer de nouvelles Loix à sa fantaisie; que ce droit appartient aux seuls Magistrats; qu'ils en usassent même avec tant de circonspection, que le Peuple de son côté fût si réservé à donner son consentement à ces Loix, & que la promulgation ne pût s'en faire qu'avec tant de solennité, qu'avant que la constitution fût ébranlée on eût le tems de se convaincre

D E D I C A C E. XIX

vaincre que c'est surtout la grande antiquité des Loix qui les rend saintes & vénérables, que le Peuple méprise bientôt celles qu'il voit changer tous les jours, & qu'en s'accoutumant à négliger les anciens usages sous prétexte de faire mieux, on introduit souvent de grands maux pour en corriger de moindres.

J'aurois fui surtout, comme nécessairement mal gouvernée, une République où le Peuple croyant pouvoir se passer de ses Magistrats

xx D E D I C A C E.

ou ne leur laisser qu'une autorité précaire , auroit imprudemment gardé l'administration des affaires Civiles & l'exécution de ses propres Loix; telle dut être la grossière constitution des premiers gouvernemens sortant immédiatement de l'état de Nature, & tel fut encore un des Vices qui perdirent la République d'Athenes.

Mais j'aurois choisi celle où les particuliers se contentant de donner la sanction aux Loix, & de décider en Corps & sur le rapport
des

D E D I C A C E. XXI

des Chefs, les plus importantes affaires publiques, établiraient des tribunaux respectés, en distingueraient avec soin les divers départemens; éliraient d'année en année les plus capables & les plus intègres de leurs Concitoyens pour administrer la Justice & gouverner l'Etat; & où la Vertu des Magistrats portant ainsi témoignage de la sagesse du Peuple, les uns & les autres s'honoreraient mutuellement. De sorte que si jamais de funestes mal-entendus venoient à

xxii D E D I C A C E.

troubler la concorde publique, ces tems mêmes d'aveuglement & d'erreurs fussent marqués par des témoignages de modération, d'estime réciproque, & d'un commun respect pour les Loix; présages & garants d'une réconciliation sincère & perpétuelle.

Tels sont, Magnifiques, très-honorés, & Souverains Seigneurs, les avantages que j'aurois recherchés dans la Patrie que je me ferois choisie. Que si la providence y avoit ajoûté de plus une situation

D E D I C A C E. xxiii

tuation charmante, un Climat tempéré, un país fertile, & l'aspect le plus délicieux qui soit sous le Ciel, je n'aurois désiré pour combler mon bonheur que de jouir de tous ces biens dans le sein de cette heureux Patrie, vivant paisiblement dans une douce société avec mes Concitoyens, exerçant envers eux, & à leur exemple, l'humanité, l'amitié & toutes les vertus, & laissant après moi l'honorable mémoire d'un homme de bien, & d'un honnête & vertueux Patriote.

** 5

Si,

XXIV D E D I C A C E.

Si, moins heureux ou trop tard sage, je m'étois vû réduit à finir en d'autres Climats une infirme & languissante carrière, regrettant inutilement le repos & la Paix dont une jeunesse imprudente m'auroit privé; j'aurois du moins nourri dans mon ame ces mêmes sentimens dont je n'aurois pû faire usage dans mon pais, & pénétré d'une affection tendre & desintéressée pour mes Concitoyens éloignés, je leur aurois adressé du fond de mon cœur

D E D I C A C E. XXV

à peu près le discours suivant.

Mes chers Concitoyens ou plutôt mes frères, puisque les liens du sang ainsi que les Loix nous unissent presque tous, il m'est doux de ne pouvoir penser à vous, sans penser en même tems à tous les biens dont vous jouissés & dont nul de vous peut-être ne sent mieux le prix que moi qui les ai perdus. Plus je réfléchis sur votre situation Politique & Civile, & moins je puis imaginer que la nature des choses humaines puisse en

com-

xxvi D E D I C A C E.

comporter une meilleure. Dans tous les autres Gouvernemens, quand il est question d'assurer le plus grand bien de l'Etat, tout se borne toujours à des projets en idées, & tout au plus à de simples possibilités. Pour vous, vôtre bonheur est tout fait, il ne faut qu'en jouir, & vous n'avez plus besoin pour devenir parfaitement heureux, que de savoir vous contenter de l'être. Vôtre Souveraineté acquise ou recouvrée à la pointe de l'épée, & conservée durant deux siècles

D E D I C A C E. xxvii

cles à force de valeur & de sagesse, est enfin pleinement & universellement reconnuë. Des Traités honorables fixent vos limites, assurent vos droits, & affermissent vôtre repos. Vôtre constitution est excellente, dictée par la plus sublime raison, & garantie par des Puissances amies & respectables; vôtre état est tranquille, vous n'avez ni guerres ni conquérans à craindre; vous n'avez point d'autres maîtres que de sages loix que vous avez faites, administrées par
des

XXVIII. D E D I C A C E.

des Magistrats intégres qui font de
vôtre choix; vous n'êtes ni assez
riches pour vous énerver par la
moleſſe & perdre dans de vaines
delices le goût du vrai bonheur
& des ſolides vertus, ni assez pau-
vres pour avoir beſoin de plus de
ſecours étrangers que ne vous en
procure vôtre induſtrie; & cette
liberté précieufe qu'on ne main-
tient chez les grandes Nations
qu'avec des Impots exhorbitans,
ne vous coute presque rien à
conſerver.

Puiſ-

D E D I C A C E. XXIX

Puiſſe durer toûjours pour le
bonheur de ſes Citoyens & l'e-
xemple des Peuples une Républi-
que ſi ſagement & ſi heureuſe-
ment conſtituée! Voilà le ſeul
voeu qui vous reſte à faire, & le
ſeul ſoin qui vous reſte à pren-
dre. C'eſt à vous ſeuls defor-
mais, non à faire vôtre bonheur,
vos Ancêtres vous en ont évité
la peine, mais à le rendre dura-
ble par la ſageſſe d'en bien uſer.
C'eſt de vôtre union perpetuelle,
de vôtre obéiſſance aux loix; de
vôtre

xxx D E D I C A C E.

vôtre respect pour leurs Ministres que dépend votre conservation. S'il reste parmi vous le moindre germe d'aigreur ou de défiance, hâtez vous de le détruire comme un levain funeste d'où resulteroient tôt ou tard vos malheurs & la ruine de l'état : Je vous conjure de rentrer tous au fond de votre Cœur & de consulter la voix secrète de votre conscience. Quelqu'un parmi vous connoît-il dans l'univers un Corps plus intègre, plus éclairé, plus respec-

D E D I C A C E. xxxi

respectable que celui de votre Magistrature. Tous ses membres ne vous donnent ils pas l'exemple de la moderation, de la simplicité de mœurs, du respect pour les loix & de la plus sincère reconciliation : rendez donc sans reserve à de si sages Chefs cette salutaire confiance que la raison doit à la vertu ; songez qu'ils sont de votre choix, qu'ils le justifient, & que les honneurs dûs à ceux que vous avez constitués en dignité retombent nécessairement sur vous mêmes.

Nul

XXXII D E D I C A C E.

Nul de vous n'est assez peu éclairé pour ignorer qu'où cesse la vigueur des loix & l'autorité de leurs défenseurs, il ne peut y avoir ni sûreté ni liberté pour personne. De quoi s'agit il donc entre vous que de faire de bon cœur & avec une juste confiance ce que vous ferez toujours obligés de faire par un véritable intérêt, par devoir, & pour la raison. Qu'une coupable & funeste indifférence pour le maintien de la constitution, ne vous fasse jamais négliger

D E D I C A C E. XXXIII

glier au besoin les sages avis des plus éclairés & des plus zélés d'entre vous : Mais que l'équité, la modération, la plus respectueuse fermeté, continuent de régler toutes vos démarches & de montrer en vous à tout l'univers l'exemple d'un Peuple fier & modeste, aussi jaloux de sa gloire que de sa liberté. Gardez-vous, sur tout & ce sera mon dernier Conseil, d'écouter jamais des interpretations sinistres & des discours envenimés dont les motifs secrets sont souvent

XXXIV D E D I C A C E.

vent plus dangereux que les actions qui en sont l'objet. Toute une maison s'éveille & se tient en allarmes aux premiers cris d'un bon & fidèle Gardien qui n'aboye jamais qu'à l'approche des Voleurs; mais on haït l'importunité de ces animaux bruyans qui troublent sans cesse le repos public, & dont les avertissemens continuels & déplacés ne se font pas même écouter au moment qu'ils sont nécessaires.

Et vous **MAGNIFIQUES
ET TRÈS HONORÉS SEI-
GNEURS;**

D E D I C A C E. XXXV

GNEURS; vous dignes & respectables Magistrats d'un Peuple libre; permettez moi de vous offrir en particulier mes hommages & mes devoirs. S'il y a dans le monde un rang propre à illustrer ceux qui l'occupent, c'est sans doute celui que donnent les talens & la vertu, celui dont vous vous êtes rendus dignes, & auquel vos Concitoyens vous ont élevés. Leur propre mérite ajoute encore au vôtre un nouvel éclat, & chois par des hommes capables d'en

*** 3 gou-

XXXVI D E D I C A C E.

gouverner d'autres, pour les gouverner eux-mêmes, je vous trouve autant au dessus des autres Magistrats, qu'un Peuple libre, & sur tout celui que vous avez l'honneur de conduire, est par ses lumières & par sa raison au dessus de la populace des autres Etats.

Qu'il me soit permis de citer un exemple dont il devoit rester de meilleures traces, & qui sera toujours présent à mon Cœur. Je ne me rappelle point sans la plus douce émotion la mémoire du ver-

tueux

D E D I C A C E. XXXVII

tueux Citoyen de qui j'ai reçu le jour, & qui souvent entretint mon enfance du respect qui vous étoit dû. Je le vois encore vivant du travail de ses mains, & nourrissant son ame des Verités les plus sublimes. Je vois Tacite, Plutarque, & Grotius, mêlés devant lui avec les instrumens de son métier. Je vois à ses côtés un fils chéri recevant avec trop peu de fruit les tendres instructions du meilleur des Pères. Mais si les égaremens d'une folle jeunesse me firent oublier

*** 4

du-

XXXVIII D E D I C A C E.

durant un tems de si sages leçons, j'ai le bonheur d'éprouver enfin que quelque penchant qu'on ait vers le vice, il est difficile qu'une éducation dont le cœur se mêle reste perdue pour toujours.

Tels sont **MAGNIFIQUES ET TRES' HONORE'S SEIGNEURS**, les Citoyens & même les simples habitans nés dans l'Etat que vous gouvernez; tels sont ces hommes instruits & sensés dont, sous le nom d'Ouvriers & de Peuple, on a chez les autres Nations

D E D I C A C E. XXXIX

tions des idées si basses & si fausses. Mon Père, je l'avoue avec joye, n'étoit point distingué parmi ses concitoyens; il n'étoit que ce qu'ils sont tous, & tel qu'il étoit, il n'y a point de País où sa société n'eût été recherchée, cultivée, & même avec fruit, par les plus honnêtes gens. Il ne m'appartient pas, & grace au Ciel, il n'est pas nécessaire de vous parler des égards que peuvent attendre de vous des hommes de cette trempe, vos égaux par l'éducation,

XL DEDICACE.

tion, ainsi que par les droits de la nature & de la naissance; vos inférieurs par leur volonté, par la préférence qu'ils devoient à votre mérite, qu'ils lui ont accordée, & pour laquelle vous leur devez à votre tour une forte de reconnaissance. J'apprens avec une vive satisfaction de combien de douceur & de condescendance vous temperez avec eux la gravité convenable aux ministres des Loix, combien vous leur rendez en estime & en attentions ce qu'ils vous doi-

DEDICACE. XLI

doivent d'obéissance & de respects; conduite pleine de justice & de sagesse, propre à éloigner de plus en plus la mémoire des événements malheureux qu'il faut oublier pour ne les revoir jamais: conduite d'autant plus judicieuse que ce Peuple équitable & genereux se fait un plaisir de son devoir, qu'il aime naturellement à vous honorer, & que les plus ardens à soutenir leurs droits, sont le plus portés à respecter les vôtres.

Il ne doit pas être étonnant que

XLII D E D I C A C E.

que les Chefs d'une Societé Civile en aiment la gloire & le bonheur, mais il l'est trop pour le repos des hommes que ceux qui se regardent comme les Magistrats, ou plutôt comme les maîtres d'une Patrie plus sainte & plus sublime, témoignent quelque amour pour la Patrie terrestre qui les nourrit. Qu'il m'est doux de pouvoir faire en nôtre faveur une exception si rare, & placer au rang, de nos meilleurs Citoyens, ces zélés, dépositaires des dogmes sacrés

D E D I C A C E. XLIII

crés autorisés par les loix, ces vénérables Pasteurs des ames, dont la vive & douce éloquence porte d'autant mieux dans les Cœurs les maximes de l'Evangile, qu'ils commencent toujours par les pratiquer eux-mêmes! Tout le monde fait avec quel succès le grand art de la Chaîre est cultivé à Genève; Mais, trop accoutumés à voir dire d'une manière & faire d'une autre, peu de Gens savent jusqu'à quel point l'esprit du Christianisme, la sainteté des mœurs, la févérité

XLIV D E D I C A C E.

vérité pour soi-même & la douceur pour autrui, régne dans le Corps de nos Ministres. Peut-être appartient-il à la seule Ville de Genève de montrer l'exemple édifiant d'une aussi parfaite union entre une Société de Théologiens & de Gens de Lettres. C'est en grande partie sur leur sagesse & leur modération reconnues, c'est sur leur zèle pour la prospérité de l'Etat que je fonde l'espoir de son éternelle tranquillité; & je remarque avec un plaisir mêlé d'étonnement

D E D I C A C E. XLV

ment & de respect, combien ils ont d'horreur pour les affreuses maximes de ces hommes sacrés & barbares dont l'Histoire fournit plus d'un exemple, & qui, pour soutenir les prétendus droits de Dieu, c'est-à-dire leurs intérêts, étoient d'autant moins avares du sang humain qu'ils se flattoient que le leur seroit toujours respecté.

Pourrois-je oublier cette précieuse moitié de la République qui fait le bonheur de l'autre, & dont la douceur & la sagesse y maintiennent

XLVI D E D I C A C E.

tiennent la paix & les bonnes mœurs? Aimables & vertueuses Citoyennes, le sort de vôtre sexe fera toujours de gouverner le nôtre. Heureux! quand vôtre chaste pouvoir exercé seulement dans l'union conjugale, ne se fait sentir que pour la gloire de l'Etat & le bonheur public. C'est ainsi que les femmes commandoient à Sparte, & c'est ainsi que vous méritez de commander à Genève. Quel homme barbare pourroit résister à la voix de l'honneur & de la raison

D E D I C A C E. XLVII

son dans la bouche d'une tendre épouse; & qui ne mépriseroit un vain luxe, en voyant vôtre simple & modeste parure, qui par l'éclat qu'elle tient de vous, semble être la plus favorable à la beauté? C'est donc à vous de maintenir toujours par vôtre aimable & innocent empire & par vôtre esprit insinuant l'amour des loix dans l'Etat & la Concorde parmi les Citoyens; de réunir par d'heureux mariages les familles divisées; & sur-tout, de corriger par la persuasive douceur

**** de.

XLVIII D E D I C A C E.

de vos leçons & par les graces modestes de vôtre entretien, les travers que nos jeunes Gens vont prendre en d'autres païs, d'où, au lieu de tant de choses utiles dont ils pourroient profiter ils ne rapportent, avec un ton puerile & des airs ridicules pris parmi des femmes perdues, que l'admiration de je ne fais quelles prétendues grandeurs, frivoles dedomagemens de la servitude, qui ne vaudront jamais l'auguste liberté. Soyez donc toujours ce que vous êtes,

D E D I C A C E. XLIX

êtes, les chastes gardiennes des mœurs & les doux liens de la paix, & continuez de faire valoir en toute occasion les droits du Cœur & de la Nature au profit du devoir & de la vertu.

Je me flate de n'être point d'émenti par l'événement, en fondant sur de tels garands l'espoir du bonheur commun des Citoyens & de la gloire de la République. J'avouë qu'avec tous ces avantages, elle ne brillera pas de cet éclat dont la plûpart des yeux sont

**** 2

éblouis

L DEDICACE.

éblouis & dont le puerile & funeste goût est le plus mortel ennemi du bonheur & de la liberté. Qu'une jeunesse dissolue aille chercher ailleurs des plaisirs faciles & de longs repentirs. Que les prétendus gens de goût admirent en d'autres lieux la grandeur des Palais, la beauté des équipages, les superbes ameublemens, la pompe des spectacles, & tous les raffinemens de la mollesse & du luxe. A Genève, on ne trouvera que des hommes,
mais

DEDICACE. LI

mais pourtant un tel spectacle a bien son prix, & ceux qui le rechercheront vaudront bien les admirateurs du reste.

Daignez **MAGNIFIQUES, TRES' HONORÉS ET SOUVERAINS SEIGNEURS**, recevoir tous avec la même bonté les respectueux temoignages de l'intérêt que je prends à vôtre prospérité commune. Si j'étois assés malheureux pour être coupable de quelque transport indiscret dans cette vive effusion de mon Cœur,
**** 3 je

LII DEDICACE.

je vous supplie de le pardonner à la tendre affection d'un vrai Patriote, & au zèle ardent & légitime d'un homme qui n'envisage point de plus grand bonheur pour lui-même que celui de vous voir tous heureux.

Je suis avec le plus profond respect

MAGNIFIQUES, TRÈS HONORÉS,
ET SOUVERAINS SEIGNEURS,

A Chamberi; le Votre très humble & très-obeissant serviteur & Concitoyen.
12. Juin 1754.

JEAN JAQUES ROUSSEAU.

P R É F A C E.



A plus utile & la moins avancée de toutes les connoissances humaines me paroît être celle de l'homme (* 2.), & j'ose dire que la seule inscription du Temple de Delphes contenoit un Precepte plus important & plus difficile que tous les gros Livres des Moralistes. Aussi je regarde le sujet de ce Discours comme une des questions les plus intéressantes que la Philosophie puisse proposer, & malheureusement pour nous comme une des plus épineuses que les Philosophes puissent résoudre: Car comment connoître la source de l'inégalité parmi les hommes, si l'on ne commence par

**** 4

les

les connoître eux mêmes ? & comment l'homme viendra-t-il à bout de se voir tel que l'a formé la Nature, à travers tous les changemens que la succession des tems & des choses a dû produire dans sa constitution originelle, & de démêler ce qu'il tient de son propre fond d'avec ce que les circonstances & ses progrès ont ajouté ou changé à son Etat primitif ? semblable à la statue de Glaucus que le tems, la mer & les orages avoient tellement défigurée, qu'elle ressembloit moins à un Dieu qu'à une Bête féroce, l'ame humaine altérée au sein de la société par mille causes sans cesse renaissantes, par l'acquisition d'une multitude de connoissances & d'erreurs, par les changemens arrivés à la constitution des Corps, & par le choc continuel

tinuel des passions, a, pour ainsi dire, changé d'apparence au point d'être presque méconnoiffable; & l'on n'y retrouve plus, au lieu d'un être agissant toujours par des Principes certains & invariables, au lieu de cette Celeste & majestueuse simplicité dont son Auteur l'avoit empreinte, que le difforme contraste de la passion qui croit raisonner & de l'entendement en délire.

Ce qu'il y a de plus cruel encore, c'est que tous les progrès de l'Espèce humaine l'éloignant sans cesse de son état primitif, plus nous accumulons de nouvelles connoissances, & plus nous nous ôtons les moyens d'acquérir la plus importante de toutes, & que c'est en un sens à force d'étudier l'homme que nous nous sommes mis hors d'état de le connoître.

Il est aisé de voir que c'est dans ces changemens successifs de la constitution humaine qu'il faut chercher la première origine des différences qui distinguent les hommes, lesquels d'un commun aveu sont naturellement aussi égaux entr'eux que l'étoient les animaux de chaque espèce, avant que diverses causes Physiques eussent introduit dans quelques-unes les variétés que nous y remarquons. En effet, il n'est pas concevable que ces premiers changemens, par quelque moyen qu'ils soient arrivés, aient altéré tout à la fois & de la même manière tous les Individus de l'espèce; mais les uns s'étant perfectionnés ou détériorés, & ayant acquis diverses qualités bonnes ou mauvaises qui n'étoient point inhérentes à leur Nature, les autres restèrent plus longtems

dans

dans leur Etat originel; & telle fut parmi les hommes la première source de l'inégalité, qu'il est plus aisé de démontrer ainsi en général, que d'en assigner avec précision les véritables causes.

Que mes Lecteurs ne s'imaginent donc pas que j'ose me flatter d'avoir vû ce qui me paroît si difficile à voir. J'ai commencé quelques raisonnemens; J'ai hazardé quelques conjectures, moins dans l'espérance de résoudre la question que dans l'intention de l'éclaircir & de la réduire à son véritable état. D'autres pourront aisément aller plus loin dans la même route, sans qu'il soit facile à personne d'arriver au terme. Car ce n'est pas une légère entreprise de démêler ce qu'il y a d'originale & d'artificiel dans la Nature actuelle de l'hom-

l'homme, & de bien connoître un Etat qui n'existe plus, qui n'a peut-être point existé, qui probablement n'existera jamais, & dont il est pourtant nécessaire d'avoir des Notions justes pour bien juger de nôtre état présent. Il faudroit même plus de Philosophie qu'on ne pense à celui qui entreprendroit de déterminer exactement les précautions à prendre pour faire sur ce sujet de solides observations; & une bonne solution du Problème suivant ne me paroîtroit pas indigne des Aristotes & des Plines de nôtre siècle. *Quelles expériences seroient nécessaires pour parvenir à connoître l'homme naturel; & quels sont les moyens de faire ces expériences au sein de la société?* Loin d'entreprendre de résoudre ce Problème, je crois en avoir assez medité le
Sujet,

Sujet, pour ofer répondre d'avance que les plus grands Philosophes ne feront pas trop bons pour diriger ces expériences, ni les plus puissants souverains pour les faire; concours auquel il n'est guères raisonnable de s'attendre surtout avec la perseverance ou plustôt la succession de lumières & de bonne volonté nécessaire de part & d'autre pour arriver au succès.

Ces recherches si difficiles à faire, & auxquelles on a si peu songé jusqu'ici, sont pourtant les seuls moyens qui nous restent de lever une multitude de difficultés qui nous dérobent la connoissance des fondemens réels de la société humaine. C'est cette ignorance de la nature de l'homme qui jette tant d'incertitude & d'obscurité sur la véritable définition du droit naturel: car l'idée
du

du droit, dit Mr. Burlamaqui, & plus encore celle du droit naturel, font manifestement des idées relatives à la Nature de l'homme. C'est donc de cette Nature même de l'homme, continue-t-il, de sa constitution & de son Etat qu'il faut déduire les principes de cette science.

Ce n'est point sans surprise & sans scandale qu'on remarque le peu d'accord qui régné sur cette importante matière entre les divers Auteurs qui en ont traité. Parmi les plus graves Ecrivains à peine en trouve-t-on deux qui soient du même avis sur ce point. Sans parler des Anciens Philosophes qui semblent avoir pris à tâche de se contredire entre eux sur les principes les plus fondamentaux, les Jurisconsultes Romains assujettissent indifféremment

ment l'homme & tous les autres animaux à la même Loy naturelle, parce qu'ils considèrent plutôt sous ce nom la Loy que la Nature s'impose à elle même que celle qu'elle prescrit; ou plutôt, à cause de l'acception particulière selon laquelle ces Jurisconsultes entendent le mot de Loy qu'ils semblent n'avoir pris en cette occasion que pour l'expression des rapports généraux établis par la nature entre tous les êtres animés, pour leur commune conservation. Les Modernes ne reconnoissant sous le nom de Loy qu'une règle prescrite à un être moral, c'est-à-dire intelligent, libre, & considéré dans ses rapports avec d'autres êtres, bornent conséquemment au seul animal doué de raison, c'est-à-dire à l'homme, la compétence de la Loy naturelle; mais

desi-

définissant cette Loy chacun à sa mode, ils l'établissent tous sur des principes si métaphisiques qu'il y a même parmi nous, bien peu de gens en état de comprendre ces principes, loin de pouvoir les trouver d'eux mêmes. De sorte que toutes les définitions de ces savans hommes, d'ailleurs en perpetuelle contradiction entre elles, s'accordent seulement en ceci, qu'il est impossible d'entendre la Loy de Nature & par consequent d'y obéir, sans être un très grand raisonneur & un profond Metaphisicien. Ce qui signifie precisément que les hommes ont dû employer pour l'établissement de la société, des lumières qui ne se développent qu'avec beaucoup de peine & pour fort peu de gens dans le sein de la société même.

Connoissant si peu la Nature & s'accor-

cordant si mal sur le sens du mot *Loi*, il seroit bien difficile de convenir d'une bonne définition de la Loi naturelle. Aussi toutes celles qu'on trouve dans les Livres, outre le défaut de n'être point uniformes, ont-elles encore celui d'être tirées de plusieurs Connoissances que les hommes n'ont point naturellement, & des avantages dont ils ne peuvent concevoir l'idée qu'après être sortis de l'Etat de Nature. On commence par rechercher les règles dont, pour l'utilité commune, il seroit à propos que les hommes convinssent entr'eux; & puis on donne le nom de Loi naturelle à la collection de ces règles, sans autre preuve que le bien qu'on trouve qui résulteroit de leur pratique universelle. Voilà assurément une manière très-commode de composer

* * *

fer

fer des définitions, & d'expliquer la nature des choses par des convenances presque arbitraires.

Mais tant que nous ne connoîtrons point l'homme naturel, c'est en vain que nous voudrions déterminer la Loi qu'il a reçue ou celle qui convient le mieux à sa constitution. Tout ce que nous pouvons voir très clairement au sujet de cette Loi, c'est que non seulement pour qu'elle soit loi il faut que la volonté de celui qu'elle oblige puisse s'y soumettre avec connoissance; Mais qu'il faut encore pour qu'elle soit naturelle qu'elle parle immédiatement par la voix de la Nature.

Laiſſant donc tous les livres ſcientifiques qui ne nous apprennent qu'à voir les hommes tels qu'ils ſe ſont faits, & méditant ſur les premières & plus ſim-

ſimples opérations de l'Ame humaine, j'y crois appercevoir deux principes antérieurs à la raiſon, dont l'un nous intéreſſe ardemment à nôtre bien-être & à la conſervation de nous mêmes, & l'autre nous inspire une répugnance naturelle à voir perir ou ſouffrir tout Etre ſenſible & principalement nos ſemblables. C'eſt du concours & de la combinaison que nôtre eſprit eſt en état de faire de ces deux Principes, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'y faire entrer celui de la ſociabilité, que me paroifſent découler toutes les règles du droit naturel; règles que la raiſon eſt enſuite forcée de rétablir ſur d'autres fondemens, quand par ſes développemens ſucceſſifs elle eſt venue à bout d'étouffer la Nature.

De cette manière, on n'eſt point obligé

obligé de faire de l'homme un Philosophe avant que d'en faire un homme; ses devoirs envers autrui ne lui sont pas uniquement dictés par les tardives leçons de la Sageffe; & tant qu'il ne résistera point à l'impulsion intérieure de la commifération, il ne fera jamais du mal à un autre homme ni même à aucun être sensible, excepté dans le cas légitime où fa confervation se trouvant intéressée, il est obligé de se donner la préférence à lui-même. Par ce moyen, on termine aussi les anciennes disputes sur la participation des animaux à la Loi naturelle: Car il est clair que, dépourvus de lumières & de liberté, ils ne peuvent reconnoître cette Loi; mais tenant en quelque chose à nôtre nature par la sensibilité dont ils sont doués, on jugera qu'ils doivent aussi

aussi participer au droit naturel, & que l'homme est assujetti envers eux à quelque espèce de devoirs. Il semble, en effet, que si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins parce qu'il est un être raisonnable que parce qu'il est un être sensible; qualité qui étant commune à la bête & à l'homme, doit au moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement par l'autre.

Cette même étude de l'homme originel, de ses vrais besoins, & des principes fondamentaux de ses devoirs, est encore le seul bon moyen qu'on puisse employer pour lever ces foules de difficultés qui se présentent sur l'origine de l'inégalité morale, sur les vrais fondemens du Corps politique, sur les droits réciproques de ses membres, & sur

sur mille autres questions semblables, aussi importantes que mal éclaircies.

En considérant la société humaine d'un regard tranquille & désintéressé, elle ne semble montrer d'abord que la violence des hommes puissans & l'oppression des foibles ; l'esprit se révolte contre la dureté des uns ; on est porté à déplorer l'aveuglement des autres ; & comme rien n'est moins stable parmi les hommes que ces relations extérieures que le hazard produit plus souvent que la sagesse, & qu'on appelle foiblesse ou puissance, richesse ou pauvreté, les établissemens humains paroissent au premier coup d'œil fondés sur des monceaux de Sable mouvant ; ce n'est qu'en les examinant de près, ce n'est qu'après avoir écarté la poussière & le sable qui environnent l'Edifice, qu'on apper-

apperçoit la base inébranlable sur laquelle il est élevé, & qu'on apprend à en respecter les fondemens. Or sans l'étude sérieuse de l'homme, de ses facultés naturelles, & de leurs développemens successifs, on ne viendra jamais à bout de faire ces distinctions, & de séparer dans l'actuelle constitution des choses, ce qu'a fait la volonté divine d'avec ce que l'art humain a prétendu faire. Les recherches Politiques & morales auxquelles donne lieu l'importante question que j'examine, sont donc utiles de toutes manières, & l'histoire hypothétique des gouvernemens, est pour l'homme une leçon instructive à tous égards. En considérant ce que nous serions devenus, abandonnés à nous mêmes, nous devons apprendre à bénir celui dont la main bienfaisante,

LXX P R E F A C E.

corrigeant nos institutions & leur donnant une affiété inébranlable, a prévenu les desordres qui devroient en résulter, & fait naître nôtre bonheur des moyens qui sembloient devoir combler nôtre misère.

Quem te Deus esse

*Fussit, & humanâ quâ parte locatus es in re,
Disce.*

A V E R-

A V E R T I S S E M E N T

SUR LES NOTES.

J'ay ajouté quelques notes à cet ouvrage selon ma coutume paresseuse de travailler à bâton rompu. Ces notes s'écartent quelquefois assés du sujet pour n'être pas bonnes à lire avec le texte. Je les ai donc rejetées à la fin du Discours, dans lequel j'ai tâché de suivre de mon mieux le plus droit chemin. Ceux qui auront le courage de recommencer, pourront s'amuser la seconde fois à battre les buissons, & tenter de parcourir les notes; il y aura peu de mal que les autres ne les lisent point du tout.